

# Bulletin Municipal N° 19



OMEY 2009-2010



# 2010

## SOMMAIRE

<b>Lettre du Maire</b>	p. 4
<b>Les finances communales 2009</b>	p. 5
<b>Budget primitif 2009 de la CCVC</b>	p. 10
<b>Les écoles</b>	p 11
<b>La vie associative</b>	p. 14
<b>Les activités communales</b>	p. 19
<b>Infos diverses et vie pratique</b>	p. 21
<b>Un regard sur Omev</b>	p. 31
<b>Bloc note</b>	p. 33
<b>Quelques numéros utiles</b>	p 34

**Concepteur couverture :** Gérald Inns.

Bulletin Municipal  
Mairie, rue Jean Jaurès  
Tél : 03 26 67 71 68  
Fax : 03 26 64 49 52  
Site officiel : [Omev.homeip.net](http://Omev.homeip.net)  
E-mail : [mairiedmey@orange.fr](mailto:mairiedmey@orange.fr)

Direction de la publication :  
Brignoli Jean-Paul  
Mise en page :  
commission information  
Impression par nos soins

### Comité de rédaction :

Ont collaboré au présent bulletin (par ordre alphabétique) :

Joël AESCHBACH, Jean-Paul BRIGNOLI (**JPB**), Michel CONROY (**MC**), Gérald INNS (**GI**),  
Emmanuelle MAS (**EM**), Sonia KOENIG (**SK**), Marylène OUDIN (**MO**),

une documentation budgétaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie , de  
l'association des Maires de la marne et de l'EMIM (Ecole de Musique Intercommunale Marnaise)

## -Lettre du Maire-

Chères Omyates, chers Omyats



Même si le plus grand nombre d'entre nous porte, sur la tradition des vœux du nouvel an, un regard amusé et sans trop d'illusions, je ne vais pas déroger à cette règle au moment de vous inviter à découvrir ce nouveau numéro de début d'année du magazine annuel. Sachez que j'ai pesé et pensé avec sincérité chacun de ces mots d'espoir et d'amitié, de remerciements, d'encouragements à toujours mieux faire, et surtout ces souhaits de bonheur et de prospérité

Car même si nul ne peut sérieusement se prévaloir de pouvoir infléchir radicalement le cours de la vie, nous avons la prétention de penser, les membres de l'équipe municipale et moi-même, que notre volonté farouche d'œuvrer au bien être des Omyats peut contribuer à rendre votre quotidien plus agréable, cette année comme les précédentes et, pourquoi pas, les futures !

Anticiper les évolutions pour mieux les préparer, lancer les chantiers nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie, favoriser les sentiments de tranquillité publique et de sérénité auxquels, bien légitimement, vous aspirez, ou bien encore, tout simplement, décupler la notion de service public, c'est-à-dire ce service aux autres, **ce service non marchand** dont nos concitoyens ont de plus en plus besoin pour se trouver bien dans leur commune, pour sentir que la municipalité reste à leur écoute et est prête à les aider au mieux de ses capacités, tels sont nos objectifs. Plus que jamais en ce début d'année, nous avons le souci de satisfaire vos attentes. Et ce, d'autant plus que nous n'oublions pas les paroles de Gustave Le Bon, qui disait que « nos actes ne sont éphémères qu'en apparence. Leurs répercussions se prolongent parfois pendant des siècles... La vie du présent tisse celle de l'avenir (...) ».

Il ne dépend pas de toi d'être riche, mais il dépend de toi d'être heureux (Epithète).

Merci par conséquent, à tous ceux, et ils sont nombreux, qui s'investissent pour rendre notre commune plus belle, plus pratique, plus sûre. Je pense aux services municipaux, bien entendu, mais également à tous ces bénévoles, qui œuvrent quotidiennement dans les structures associatives. Continuons à nous battre contre les difficultés, à travailler ensemble sans se lancer dans des querelles stériles ou dans des luttes de pouvoir qui se terminent en rancunes tenaces.

Le nombre de visites sur le site internet « Omey homeip.net » depuis son lancement le dix janvier 2009, démontre que nous ne nous sommes pas trompés dans notre volonté de communication à votre égard ! Ces visites ne sont pas seulement locales, mais également internationales, car de pays africains ou des Etats Unis.

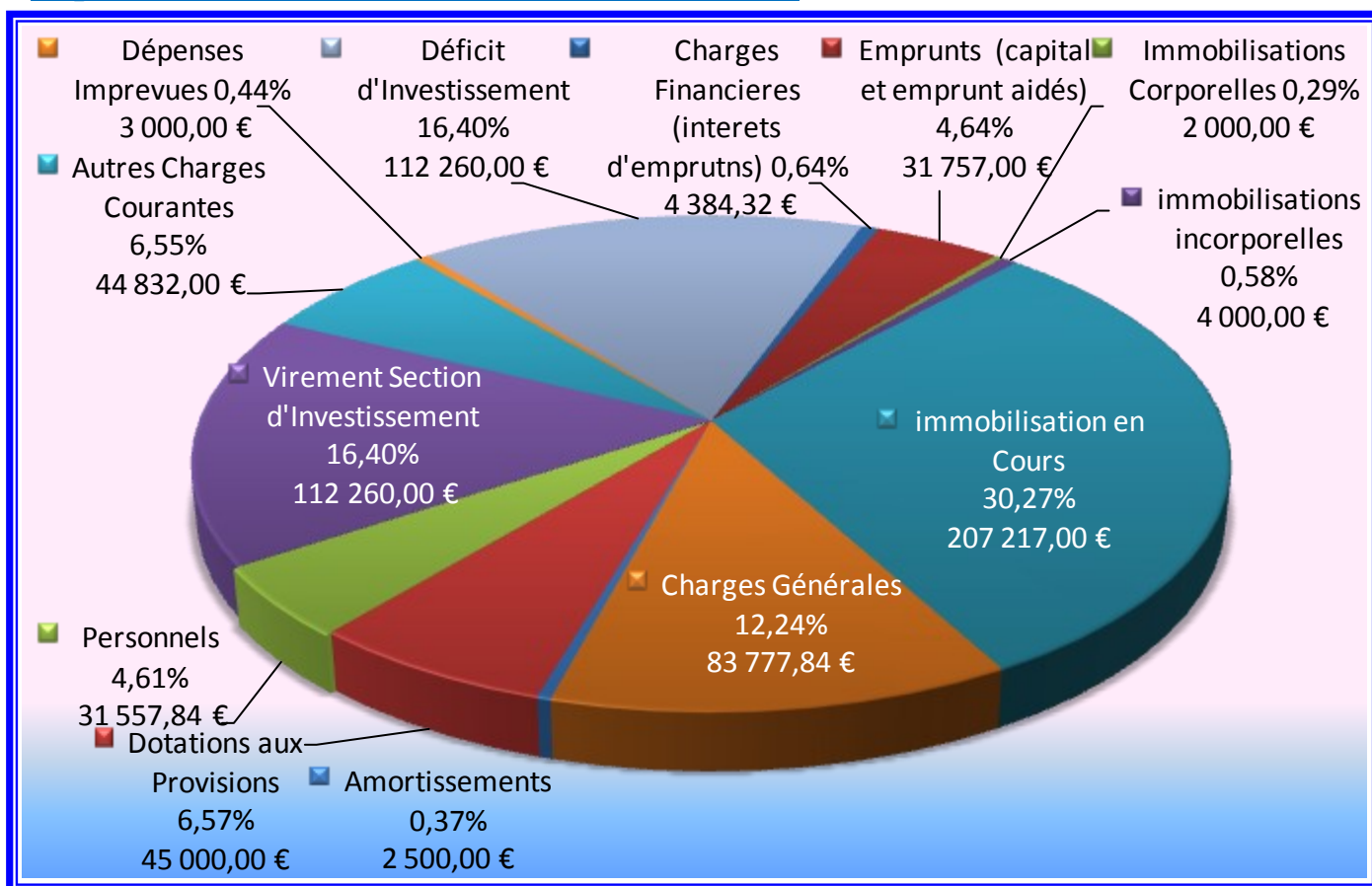
Confiant en l'avenir grâce à cette capacité d'innovation et d'adaptation des Omyats, il me reste maintenant à vous présenter, à titre personnel et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, tous nos vœux de santé et de prospérité. Je souhaite ardemment que cette nouvelle année soit riche de projets et de réussites, et qu'elle vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, la réalisation de toutes vos espérances. En attendant, je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle livraison du bulletin municipal.

Jean-Paul Brignoli

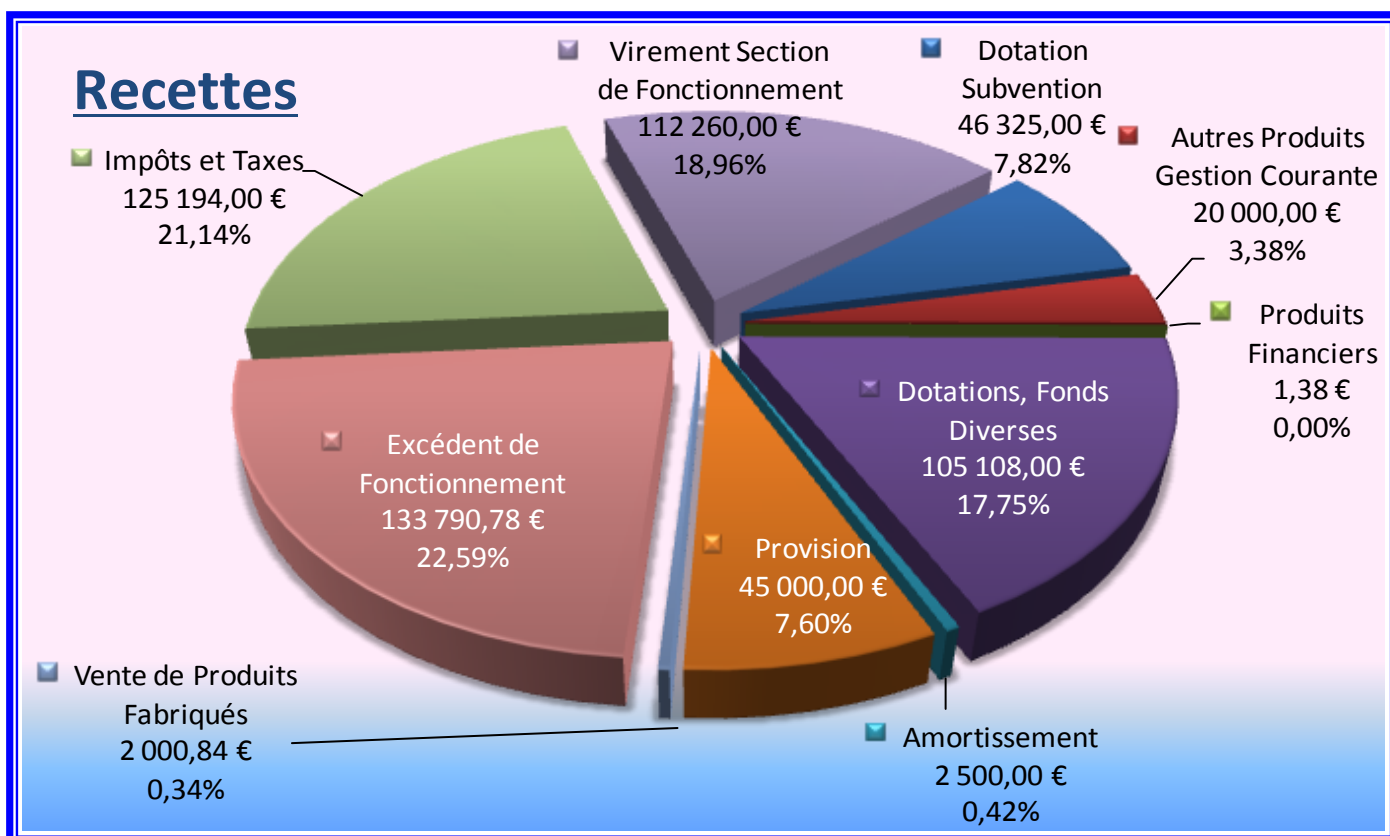
## Les Finances Communales 2009

Graphiques et chiffres du budget primitif qui ont été adoptés lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

### Dépenses d'Investissement et de Fonctionnement



### Recettes d'Investissement et de Fonctionnement



## INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009



	T.T.C. €
Panneau d'affichage en mairie	514.28
Massifs	2292.25
Eglise accès aux personnes à mobilité réduite	48157.27
Lampadaire rue G. Brassens	4347.46
Chargeur et tronçonneuse	4903.60
Passage pour piétons et signalisation	518.41
Défibrillateur cardiaque automatisé	1734.20
Ordinateurs portables 17.3'' et vidéoprojecteur	2692.44
Logement communal nord : remise à neuf de l'installation électrique	3333.80
Rampe escalier accès Mairie	1881.62
	<b>70375.33</b>

### Coût annuel pour la collectivité afin d'assurer le secours et la défense des biens et des personnes sur son territoire:

La participation obligatoire pour la commune d'Ome y au contingent incendie qui est appelée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne pour 2010 est de **7175.68 €**.

Il faut ajouter les cotisations d'assurances annuelles du personnel actif et non actif pour un montant de **707.70 € en 2010**.

Des interventions peuvent vous être directement facturées en cas d'appel de votre part auprès du S.D.I.S. par exemple pour la destruction sans danger immédiat d'insectes venimeux : **94.41 euros**, et la suite...

La gratuité des interventions sur insectes venimeux ayant été discutée avec les pompiers d'Ome y rapprochez vous du Chef de Corps du C.P.I. d'Ome y, Fabrice Gauvain qui organisera la destruction de ses insectes ceci dans la mesure des possibilités techniques du Corps de Première Intervention et en tenant compte de la sécurité du personnel Sapeurs Pompiers

Première Intervention et en tenant compte de la sécurité du personnel sapeurs pompiers.

### Coût du programme d'investissement de l'accès église aux personnes à mobilité réduite:

-Honoraires des géomètres pour levée des niveaux et la division de la parcelle :	1327,56€
-Etude et plans Direction Départementale de l'Equipement (pour leur dernier chantier de ce type), première facture :	3900,00 €
- Plantations et aménagement première tranche :	189,69 €
-deuxième tranche :	1036,55 €
- Terrain nécessaire pour la création de la voirie : <b>dons de la société Omya</b> Estimé par les domaines à 14000,00€	
- Voirie et cheminement dans cimetière réalisé en moins de trois semaines :	52311,84 €
- Percement mur et travaux et fourniture et pose porte enceinte du cimetière :	14758,16 €
- Subvention DGE : 20% du coût hors taxe des travaux.	7306,00 €
- Récupération TVA.	11741,15€
- Mission de maîtrise d'œuvre seconde facture :	4701,72 €

<b>TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux</b>				
<b>Année 2009</b>	<b>Taux</b>	<b>Base</b>	<b>Produits €</b>	<b>Variations</b>
Taxe d'habitation - TH	5,18	142 703	7 392	5.99%
Foncier bâti – FB	4,35	1 526 000	66 381	53.75%
Foncier non bâti - FNB	10,97	10 200	1 119	0.90%
Taxe professionnelle - TP	4,00	1 215 000	48 600	39.36%
Produit communal			123 492	100%

<b>Années</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Taxe habitation – TH	5.18	5.18	5.18	5.18	5,18	4,61
Moyenne départementale	20.41	6.98	20.34	19.91	19,71	19,45
Foncier bâti – FB	4.35	4.35	4.35	4.35	4,35	4,13
Moyenne départementale	26.00	9.88	25.21	25.27	25,08	24,74
Foncier non bâti –FNB	10.97	10.97	10.97	10.97	10,97	10,25
Moyenne départementale	21.87	23.49	21.63	21.28	21,30	20,88
Taxe professionnelle – TP	4.00	4.00	4.00	4.00	4,00	3,69
Moyenne nationale	15.87	15.80	15.70	15.52	15,67	15,21

Les taux votés ci-dessus figurent sur votre feuille d'impôts reçue en 2009.

<b>TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES Taux de la Communauté de Communes</b>				
<b>Année 2009</b>	<b>Taux</b>	<b>Base</b>	<b>Produits €</b>	<b>Variations</b>
Taxe d'habitation - TH	4,18	1 502 000	62 784	+ 1.03 %
Foncier bâti – FB	3,47	2 575 000	89 353	+ 1.01 %
Foncier non bâti - FNB	7,14	185 700	13 259	+ 1.01 %
Taxe professionnelle - TP	3,03	3 721 000	112 746	+ 1.01 %
Produit de la Communauté de Communes			278 142	+ 1.02 %

Les taux des quatre taxes n'ont pas été votés en hausse depuis 2004.



Accessoires pour déneigement et salage



Amélioration pour sécuriser l'accès Mairie

## Réforme de la taxe professionnelle.

Le projet de loi de finances pour 2010 prévoit la suppression de la taxe professionnelle à compter de ce 1<sup>er</sup> janvier. Cette réforme a été adoptée le 27 octobre 2009 par l'Assemblée nationale en première lecture et a été débattue par le sénat et adoptée le 25 novembre..

**Quelles ressources pour les collectivités à l'avenir ?** La suppression de la taxe professionnelle (TP) sur les investissements entrainera un manque à gagner de 22,6 milliards d'euros pour les collectivités. La ressource pour notre commune en T.P. pour 2009 était de 48600€.

Le texte prévoit que les ressources transférées aux collectivités territoriales comportent :

-la nouvelle **contribution économique territoriale** (CET) composée de la **cotisation locale d'activité** (CLA), actuelle part foncière de la TP et de la **cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée des entreprises** ;

- la nouvelle **imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) ;  
- et d'autres taxes aujourd'hui perçues par l'Etat : la **taxe sur les surfaces commerciales** ainsi que la part « Etat » des **droits de mutation à titre onéreux**, la **taxe sur les conventions d'assurances** et l'essentiel des **frais d'assiette et de recouvrement** afférents aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

### Pour notre collectivité la réforme se traduit par :

En 2010 nous devons percevoir le produit de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne pourra être inférieur à celui perçu en 2009. Le vote prochain du budget va nous permettre de vérifier les effets concrets du nouveau dispositif.

En 2011, **le produit** des nouvelles ressources fiscales et budgétaires mises en place par la réforme **sera versé** directement aux régions, aux départements, aux intercommunalités et **aux communes**. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque collectivité territoriale la stabilité de ses moyens de financement.

Nous serons moins inquiets après la parution des textes engageant l'Etat sur ce point.

En 2011 comment seront fixés les taux ? Les communes et EPCI pourront faire varier les quatre taxes en respectant les conditions suivantes :

- Le taux de la CLA ne peut pas augmenter plus vite que le taux de TH ou que la moyenne des taux de TH et TF ;
- -le taux de la TFNB ne peut pas augmenter plus vite que la TH.
- Enfin le taux de la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée est fixé par le législateur au niveau national.

JPB

## SUBVENTIONS : votées le 06 mars 2009 :

AIDES (Sida)

Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny

Association des Anciens Combattants du canton de Marson

FNACA

Déportés d'Auschwitz

Association des sclérosés en plaque

Secours Populaire Français

Restos du cœur

Pupilles de l'Ecole Publique

Comité Alexis Danan (enfance maltraitée)

UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)

ACPA (protection des animaux)

Les Amis de nos Eglises

CES Foyer Jean Moulin

ADMR

Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey

Association « Centre Culturel Laïque » d'Omey

Bleuets

Ecole du Cirque de Pogny

Ecole de Musique Intercommunale Marnaise

**Soit un total versé de 6 260 €**

### LISTE des EMPRUNTS à taux fixe:

1999-2014 - Rue de la Garenne

7 114.70

2003-2015 - local technique

11 425.99

**Total des annuités restant du**

**18 540.75**

### PROJETS :

-Etude sur le cheminement des personnes à mobilités réduite sur les voiries communales comme la loi le préconise.

-Sécurisation du passage entre rue Georges Brassens et Impasse Oradour

Mise à jour du .tableau des voiries communales.

-Etude de la réfection de la salle des fêtes : coût énergétique à réduire comme le grenelle de l'environnement l'impose, la climatisation afin de réduire les bruits sur le voisinage, l'accès handicapé à étudier, l'écoulement des eaux pluviales, les normes, etc....

-Etude sur les voiries, l'enfouissement des réseaux et un nouvel éclairage développant plus de lux (luminosité) pour un moindre coût en fonctionnement et réflexion sur la fibre optique ou fourreaux en attente.

-Etude et mise aux normes vestiaire terrain de football.

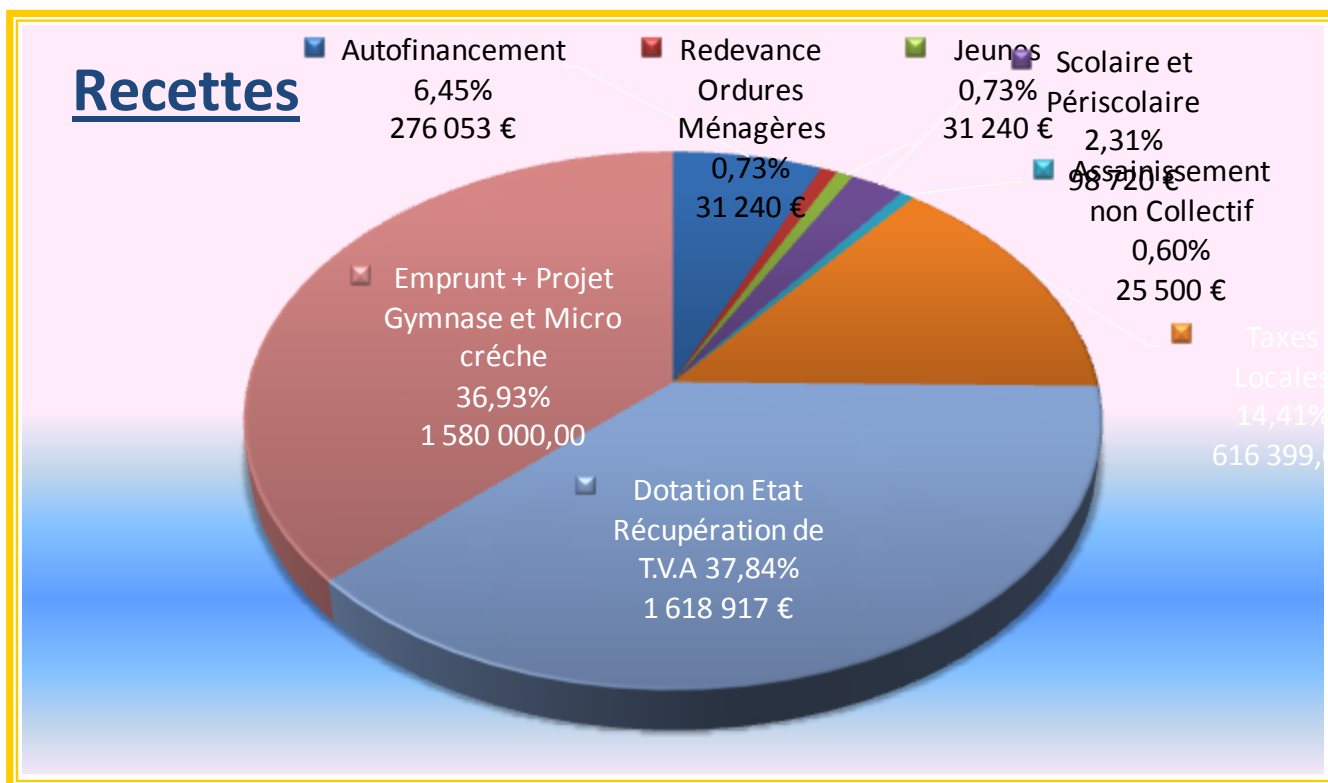
l'étude du Plan Local d'Urbanisme ou Carte communal vient de voir se dérouler dernièrement l'enquête publique sur la protection du périmètre de captage d'eau. Ce document opposable à tiers est nécessaire dans ce dossier.

EM/JPB

# Communauté de Communes de la Vallée de la Craie

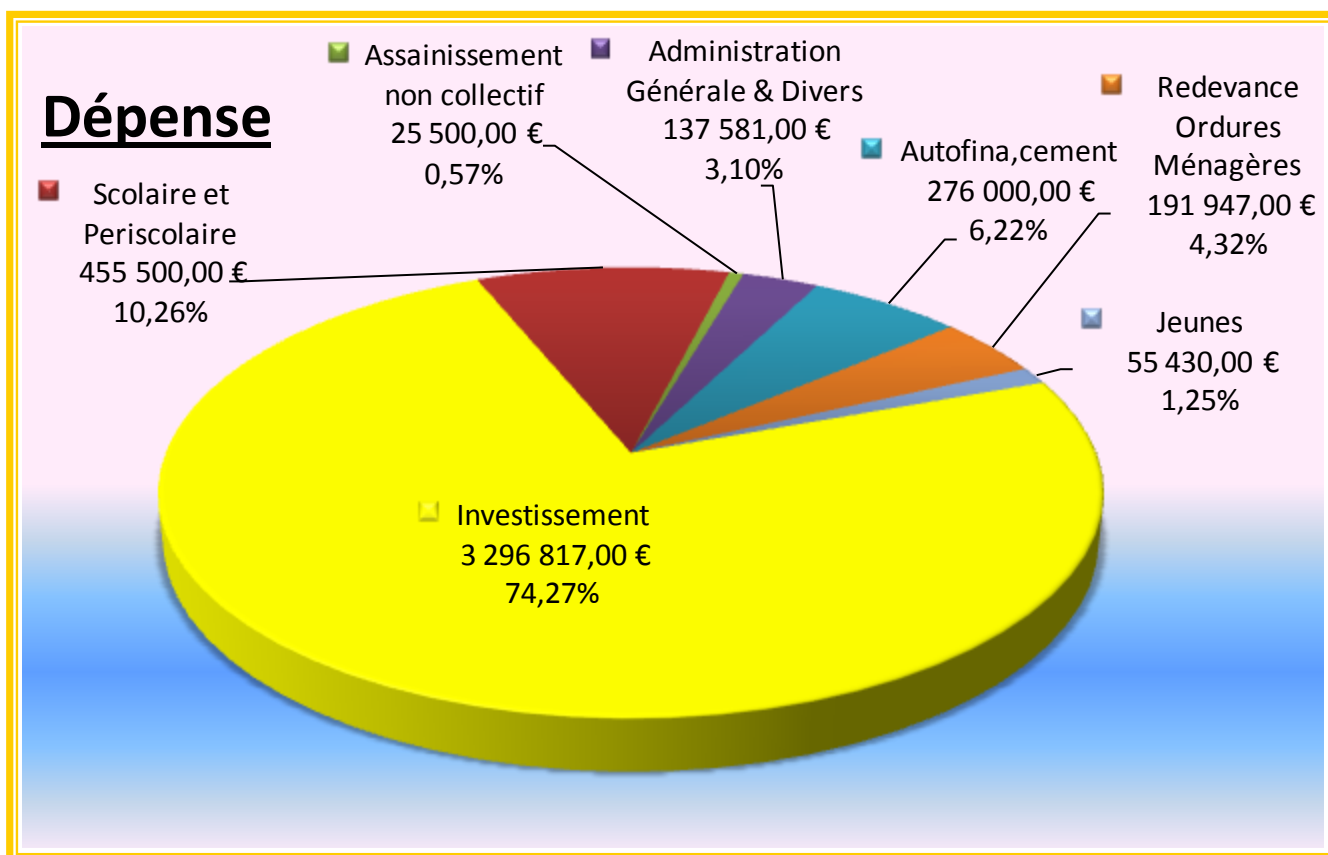
## BUDGET PRIMITIF 2009

### REPARTITION PAR SERVICE



#### TAUX D'IMPOSITION VOTES :

Taxe d'habitation (4,18%) Taxe foncière (3,74%)  
 Taxe foncière non bâti (7,14%) Taxe professionnelle (3,03%)





## Ecole primaire de la vallée de la craie

### **Chemin des écoliers**

51240 Vésigneul-sur-Marne

tel : 03.26.64.39.68

site internet : <http://xxi.ac-reims.fr/ec-vesgeul/>

### **Horaires :**

8h40 à 8h50 accueil des élèves

8h50 à 11h50 classe

13h10 à 13h20 accueil des élèves

13h20 à 16h20 classe

transport scolaire :

Départ à 8h20 et retour à 16h35 devant la salle des fêtes d'Omey, arrêt de bus déclare au département et couvert par une assurance.



Le service périscolaire est assuré par la communauté de commune de la vallée de la craie :

•Les inscriptions aux services périscolaires et réservations ou annulations par télé service : <http://ccvc.homeip.net/> ou au 03.26.64.97.08

•Secrétariat de la communauté de commune de la vallée de la craie ( mairie de Saint Germain la Ville) : 03.26.67.50.05

Tarifs :

Garderie gratuite de 8h20 à 8h35 et de 16h20 à 16h30

Garderie 1 euro de 7h30 à 8h20

1 euro de 16h30 à 18h00

Etude surveillée 1 euro de 16h30 à 18h00

Restauration scolaire : 3.45 euros par repas





### Vacances scolaires :

Noël : 19 décembre 2009 au 4 janvier 2010  
 Hivers : 6 février 2010 au 22 février 2010  
 Printemps : 3 avril 2010 au 19 avril 2010  
 Été : 2 juillet 2010

•Aide personnalisée (A.P) ne s'organise plus en module de 5 semaines. Elle pourra être reconduite ou non d'une semaine à l'autre en fonction des besoins de l'enfant.  
 A.P : a lieu après la classe le soir de 16h20 à 17h20, les élèves peuvent rejoindre l'étude surveillée dans la mesure où l'étude n'est pas perturbée par le nombre d'enfants ou le manque d'enseignants.

•**M. Maciazek** a quitté son poste de directeur de l'école pour une poste de directeur adjoint dans un collège à Sainte Ménéhould, il est remplacé par **Mme Hinsinger** par décision de l'inspection académique et conformément aux vœux de l'équipe enseignante.

•Mlle Guyot occupe le poste de coordinatrice du pôle enfants à la maison départementale des personnes handicapées, elle est remplacée par Mme Claire Marotine pour l'année 2009/2010.

•Affectation de Mme Lhomme en cours élémentaire.

270 élèves sont scolarisés, un effectif en hausse ( 260 en 2008/2009)

88 élèves en maternelle sur 3 classes dont 7 enfants d'Omey

128 élèves en élémentaire sur 7 classes dont 13 enfants d'Omey

### Cycle 1 (maternelle)

Mme Brodin : Petite section – 30 enfants

Mme Marotine : Petite et Moyenne section – 7 et 21 enfants

Mme Prieux : Grande Section – 30 enfants

### Cycle 2 et 3 ( élémentaire)

Mme Hermant : C.P – 24 enfants

M. Camus : C.P / C.E.1 – 7 et 18 enfants

Mme Thieblemont : C.E.1 / C.E.2 – 19 et 8 enfants

Mme Hinsinger / Mme Gauthier (1/2 temps) : C.E.2 – 30 enfants

Mlle Mosnier : C.M.1 – 26 enfants

M. Mathé : C.M.1 / C.M.2 – 8 et 16 enfants

Mme Lhomme : C.M.2 – 26 enfants



Deux enseignantes non chargées de classe :

· Mme Sambudio a en charge des élèves de C.E.2 pour lesquelles des difficultés ont été révélées lors des évaluations nationales de fin d'année en C.E.1.

· Mme Veniez, psychologue scolaire en intervention ponctuelle.

· Aucune rentrée en 6<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2009-2010 pour les enfants d'Omey



SK

## - La Vie Associative -

### - Centre Culturel Laïque -

Aurélie Brignoli, présidente de l'association a désiré démissionner le 21/10/2009, laissant le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale. Joël Rault a démissionné de son poste de Trésorier adjoint.

Rappel des activités 2009 :

Deux concours de belote

Une course cycliste

Un tournoi de football

Un voyage au Luxembourg

Un concours de pétanque

Et les sapins de Noël qui égayaient les rues du village pendant les fêtes.

Tous les vendredis de 14h00 à 18h00 **la bibliothèque est de nouveau ouverte** où Mme Louvrier Nadine vous propose un après-midi échange et détente avec jeux de cartes et jeux de société. Il suffit, pour y participer d'être adhérent à l'association. Si vous êtes intéressés rendez vous à la petite salle des fêtes le vendredi après-midi, ou elle vous accueillera.

### LE FOOTBALL

Le 8 novembre 2008 organisation du concours de belote avec 34 équipes remporté par Jean Claude et Joël avec 7571pts, 2emes Daniel et Pascal avec 7449pts et 3emes Ludo et Manu avec 7382pts.

L'association n'organisant pas son concours de belote en mars 2009, la section Football a décidé de le prendre à sa charge et de le faire en individuel. Ce qui a beaucoup plu aux 60 participants qui sont venus taper le carton.

Il a été remporté par Claude C. avec 8073pts qui a gagné un nettoyeur vapeur, 2° Aubry M avec 7828pts a gagné un grill viande, 3° JC Oudin avec 7713pts a gagné une trancheuse. Tous les participants sont repartis avec un lot.

En juin se terminait la saison 2008/2009 avec le classement suivant :

1. St Amand	74pts	7. La Chaussée/Marne	
2. Courtisols	73pts	8. Vanault le Chatel	
3. Ste Ménéhould	71pts	10. St Memmie	
4. Loisy	65pts	9. Omey	
5. Chalons PTT		11. Vitry Po/Unis	
6. Heitz le Maurupt		12. Givry	

Le tournoi de foot a eu lieu le samedi 04/07/2009 avec 14 équipes. Une journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur.

L'équipe des *BLUES GRANATS* a remporté le challenge Manu ZIENTAL en arrivant 1<sup>ère</sup>, équipe composée de copains dont Mickaël Gauvain ; l'équipe de Courtisols arrivée 2<sup>ème</sup> s'est vu attribuer le challenge Pascal MENIS.

Le fair play offert par LOXAM a été remis à l'équipe de Mourmelon. 6 autres fair play ont été distribués, d'abord à l'équipe des Pappys, puis aux Inconnus, à St Memmie, à Faux, à Courtisols et à Omev.

1	<i>BLUES GRANATS</i>	8	Vitry la Ville
2	Courtisols	9	Mailly le Camp
3	GG Bat	10	Les Inconnus
4	Courtisols 2	11	Les Pappys
5	Faux	12	Les Pieds de Vignes
6	St Memmie	13	Omev
7	Les Ultras	14	Mourmelon

Nous remercions tous ceux qui nous ont offert des coupes.

Benoit Apparu, secrétaire d'Etat à l'urbanisme et aux logements et Hubert Arrouart, Conseiller général toujours présents, ont assisté à la finale et à la remise des coupes dont celles qu'ils nous ont offertes.



Le concours de pétanque s'est déroulé le samedi 25 /07/2009, après-midi très convivial avec 16 équipes.



Le dimanche 13/09/2009  
le championnat a redémarré.

Nous jouons en 3<sup>ème</sup> série groupe F

Composition du groupe :

CCL OMEY  
FC ST MARTIN LA VEUVE  
ASPTT CHALONS  
ARGONNE FC  
AS LUSITANOS  
LA CHAUSSEE SUR MARNE  
MAIRY SUR MARNE  
RC LOISY SUR MARNE  
ST MEMMIE  
COURTISOLS ESTAN AS  
VANAULT LE CHATEL



Florian et Jonathan  
Se sont vu remettre le  
Challenge

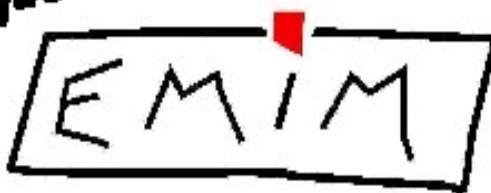


Le samedi 07/11/2009, nous avons organisé notre 2<sup>ème</sup> concours de belote de l'année en équipe cette fois, il a réuni 34 équipes. Pascal et Patrice arrivés 1ers avec 7450pts ont reçus un four multifonctions, Daniel et Pascal avec 7227pts, ont eu une trancheuse, Michel et Joël avec 7195pts, des valises.

L'après-midi s'est déroulée de manière fort sympathique.

MO/JA

**Ecole de Musique  
à Omev**



**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE MARNAISE**



*à Omev!*  
**CONCERT DES ELEVES**  
Vendredi 5 mars à 20h  
à la salle des Fêtes  
Entrée gratuite



*Transmettre Savoir-faire  
& Plaisir*

- Inscriptions toute l'année et pour tous les âges
- Apprentissage de l'instrument dès la 1<sup>ère</sup> année
- Possibilité de louer des instruments selon disponibilités
- Centres de cours à Omev, Compertrix, Courtisols et St Germain
- 30 ans d'expérience
- Un site internet pour tout savoir...

**Siège Social : Mairie - 51240 SAINT GERMAIN LA VILLE**

**03 26 08 12 98 de 8 à 12h**

**Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/emim>**

## - INFO 18 POMPIERS D'OMEY-

### La vie du Centre de Première Intervention d'Omey et de son Amicale



#### - PIN-PON !!! -

Lors des vœux à la salle des fêtes d'Omey, le 9 janvier, Bruno Bourg Broc, député a remis au Chef de corps du C.P.I., le Sapeur Fabrice Gouvain, le défibrillateur dont vos élus ont souhaité doter la commune.

Le Sapeur **Emmanuel Chaomleffel** a démissionné le 31 janvier 2009 en raison de son départ de la commune merci pour son dévouement dans un but communautaire durant de nombreuses années au sein du C.P.I

JPB.

### Halloween 2009



Sous la responsabilité de leurs parents, des petits monstres pas si laid que ça, se sont promenés dans les rues du village à la recherche de sucrerie de toutes sortes.

SK

- Les activités communales -

5 Juillet 2009

Repas des aînés.



Les Doyennes et Doyens honorés de gauche à droite  
Louise Thévenin, Louis Hans, Nina Valentin et Jacques  
Brignoli

8 mai



-Porte Drapeaux

**Louis Hans et Serge Guet**

**Gaëtan Géhin** Gerbe dans les bras

**Monsieur le maire JP Brignoli**  
au discours

**Nos Sapeurs Pompiers**

De Gauche à Droite

**F. Gauvain**

**D.Dervin**

**C.Conroy**

**F.Géhin**

**D.Turod**



## La chasse aux œufs de Pâques



Pour la première année, les cloches de pâques ont laissé tomber des chocolats dans la cour de l'ancienne école d'Omey. Les enfants s'en sont donnés à cœur joie pour chasser tous ces œufs et la chasse était bonne, ils sont tous repartis avec le même nombre de chocolats dans leurs sacs et un sourire qui faisait plaisir à voir.



Noël



Le 18 décembre 2009, le père Noël est venu de nouveau nous rendre visite à Omey, les bras pleins de cadeaux.



Les enfants ont été ravis de leurs présents et se sont régalés des friandises préparées pour eux. Le verre de l'amitié a été offert aux parents, un bon moment passé tous ensemble.

S.K

# -Infos diverses et vie pratique-

## COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Ce conseil restreint fait suite aux démissions en date du 16 /09/2009 de Joël Rault et en date du 18/09/2009 de Jocelyne Rault ,cette dernière entérinée par Mr. LE Préfet le 23/10/2009.

Maire : Brignoli Jean-Paul  
1ère Adjointe: Valentin Evelyne  
2ème Adjoint: Inns Gérald  
Aeschbach Joël  
Conroy Michel  
Gehin Franck  
Gignon Thierry  
Koëinig Sonia  
Oudin Marylène



## Communauté des Communes de la Vallée de la Craie

Quelques changements sont intervenus également au niveau des représentants intercommunaux, avec l'élection d'un nouveau titulaire Gérald INNS et d'une suppléante Sonia KOENIG.

## Téléthon des six communes à Chepy

**4 978,88€ au court de cette nouvelle formule dont le slogan était « tous plus fort que tout »très peu de participation physique dans nos structures associatives et parmi les villageois d'Omey, la participation en 2010 en sera-t-elle affectée ?**

**Merci à Nadine LOUVRIER pour son implication.**

## **Gendarmerie de VITRY LA VILLE**

03.26.67.74.44

en cas d'urgence, faire le 17

Horaires d'ouverture au public :

<b>Lundi</b>	08h00 – 12h00
<b>Mercredi</b>	14h00 – 19h00
<b>Jeudi</b>	14h00 – 19h00
<b>Samedi</b>	08h00 – 12h00



E.M./ JP.B

## Changement à la tête de la société Omya :

En cette fin d'année 2009, nous apprenons le départ du directeur Bernard Roch et la nomination de Stéphane Favergeon en tant que responsable du site. Nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans cette nouvelle fonction.

## Viabilité hivernale :

En fonction de la rigueur de l'hiver et des intempéries nous nous efforçons de rendre praticable les chaussées pentues de notre village. Pour cela nous avons doté le service technique d'un micro tracteur équipé d'une saleuse portée, ceci depuis 2008, et complété cette équipement d'un chargeur, qui sert en cas de besoin au déblaiement.

De même un stockage de sel pour déneigement avec un pouvoir d'efficacité jusqu'à moins trente degrés avait été anticipé dès le budget primitif.

Ces éléments ont été utilisés à plusieurs reprises ces derniers mois. Merci au personnel ,aux pompiers et élus qui ont participé a ces salages, car la météo ne regarde pas le calendrier et cela arrive dimanche ou jours fériés compris sans se soucier des horaires, de l'emploi du temps ou des congés du personnel.

Rappelons, qu'il appartient à chaque propriétaire de déblayer devant sa maison, son jardin, son immeuble, son entreprise et la suite...

## Réforme de l'organisation territoriale à venir :

Comme vous l'ont expliqué Hubert Arrouard, conseiller Général et Bruno Bourg Broc, Député lors des vœux de la commune le neuf janvier dernier à la salle des fêtes, une réforme de l'organisation territoriale souhaitée par le Président de la République est engagée. En discussions à l'Assemblée Nationale et au Sénat, les élus sont les acteurs de cette réforme.

Avec 36000 communes, 100 départements, 26 régions... Et ceci sans compter la strate intercommunale, la France est riche de sa diversité territoriale. Ceci vient de son histoire. Les communes trouvent leur origine dans les paroisses, les départements sont nés de la révolution française. Les régions, nées en 1972, puisent leur source dans les provinces d'ancien régime. La décentralisation a aussi transformé notre patrimoine commun.

Dans cette réforme il est souhaité que celle-ci respecte l'histoire mais donne aussi plus de clairvoyance et moins de déperdition d'énergie néfaste à l'action locale (trop de mille-feuille territoriale actuellement).

Ce qui devrait en ressortir, la commune devrait garder la libre administration et l'autonomie financière et fiscale.

Mais une recentralisation inquiète car il est demandé, en regroupant des intercommunalités, une population supérieure à aujourd'hui, voir 5000 habitants. Dans la C.C.V.Craie nous sommes au 1/01/2010 à 2351 habitants. Là où souvent il faut laisser le temps au temps la réforme n'est pas aisée...Mais vos élus, en tenant compte des réalités locales afin de nous reconnaître, devront travailler à ce rapprochement voulu par la réforme qui vise à éviter les financements croisés. Nos bassins de vie peuvent s'en trouver modifiés.

Cette réforme verra l'élection d'un conseiller territorial qui remplacera la fonction de conseiller général et régional dès les élections de 2014.

## Réforme aussi sur le mode de scrutin local :

Les élections des conseillers municipaux et communautaires seront modifiées. Le nombre d'élus pour notre strate d'habitants (moins de 500) devrait voir 9 élus municipaux. A la vue du résultat du vote, le Maire sera délégué à la communauté de commune et les autres délégués seront retenus dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Pour les collectivités de plus de 500 habitants, les conseillers municipaux et communautaires seront élus au scrutin de liste majoritaire avec répartition proportionnelle des restes. La liste arrivant en tête obtiendra 50% des sièges, les 50% restants étant répartis en fonction du nombre de voix obtenu par chaque liste. JPB.

## TNT: Gare à la virulence commerciale:

Dans notre région ,le passage à la télévision tout numérique se fera le 28 septembre 2010.Or, des sociétés effectuent d'ores et déjà des démarchages dans les communes afin d'inciter la population et les mairies à s'équiper d'adaptateur ou d'antennes spéciales.

**Nous invitons la population à la plus grande prudence à ne pas céder à la pression de vendeurs indécents proposant des équipements allant jusqu'à 300€...(environ 10 fois le prix)**

[WWW.Tousaunumerique.fr](http://WWW.Tousaunumerique.fr)

## C'est parti pour le passeport biométrique !

**D**ans notre département, le passeport biométrique a, depuis le 14 mai 2009, succédé au passeport électronique qui était en vigueur depuis 2006. Il comporte une photo d'identité numérisée ainsi que les empreintes digitales du détenteur.

**Attention :** vous n'avez pas l'obligation de faire établir un passeport biométrique si vous détenez déjà un passeport. Les anciens passeports restent en effet utilisables jusqu'à leur date d'expiration.

Cependant, si vous êtes détenteur d'un passeport non lisible en machine ou délivré entre le 25 octobre 2005 et le 9 mai 2006 et que vous devez vous rendre aux États-Unis, un visa sera nécessaire. Vous pouvez toutefois, dans ce cas uniquement, demander le renouvellement gratuit de votre passeport.

### Où effectuer sa demande de passeport ?

La demande doit être faite dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Cependant, dans le département, seules 24 communes sont habilitées à recevoir et enregistrer les demandes. Vous devez donc vous rendre, à votre convenance, dans l'une de ces communes :

▪ **Arrondissement de Châlons en Champagne**

Châlons en Champagne, Marson, Suippes, et Vertus

▪ **Arrondissement d'Épernay**

Dormans, Épernay, Fère-Champenoise, Montmirail, Sézanne et Tours sur Marne

▪ **Arrondissement de Reims**

Bazancourt, Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, Saint Brice Courcelles, Tinqueux et Ville en Tardenois

▪ **Arrondissement de Sainte-Ménéhould**

Sainte-Ménéhould

▪ **Arrondissement de Vitry-le-François**

Pargny-sur-Saulx, Saint Rémy en Bouzémont et Vitry-le-François

Vous pouvez également vous adresser à n'importe quelle commune de France équipée d'une station.

Mais **ATTENTION**, vous devez vous rendre en personne deux fois à la même mairie : une 1<sup>re</sup> fois pour le dépôt de la demande et une seconde fois pour le retrait du passeport.

### Comment effectuer sa demande ?

Vous devrez remplir un dossier de demande sur place et présenter les originaux et photocopies des documents suivants :

*La lettre*  
du Maire de la Marne Juillet 2009

- Un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance du demandeur avec l'indication de la filiation (une copie intégrale est possible)
- Un justificatif de nationalité française (si vous ou vos parent êtes nés hors de France) : déclaration d'acquisition de la nationalité, décret de naturalisation, certificat de nationalité etc.
- La carte nationale d'identité ou l'ancien passeport
- Un justificatif de domicile : facture (gaz, téléphone, électricité...), quittance d'assurance, certificat de (non-) imposition etc.
- Des timbres fiscaux : le coût du passeport varie selon l'âge du demandeur. Il diminue également si ce dernier fournit des photographies d'identité.



	Si photos jointes à la demande	Si photos prises en mairie
Mineur de moins de 15 ans	19 €	20 €
Mineur de 15 ans et plus	44 €	45 €
Adulte	88 €	89 €

- Deux photographies d'identité couleurs, identiques et récentes

tête droite, nue, face à l'objectif - visage dégagé, yeux visibles et ouverts, expression neutre et **bouche fermée** - lunettes fines pour ne pas masquer les yeux, reflets et verres teintés interdits.



Vous pouvez apporter vous-même les photographies d'identité ou les faire établir en mairie par l'agent chargé d'enregistrer la demande.



**Toutefois, certaines mairies n'effectuent pas cette prise de vue.** Il est recommandé de se renseigner, au préalable, auprès de la mairie en question.

Le passeport est valable 10 ans pour un adulte et 5 ans pour un mineur.

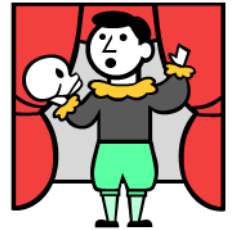
### Station d'enregistrement la plus proche

Commune : ..... **Marson** .....

Contact : ..... **03.26.67.90.33** .....



## LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES D'OMEY REGLEMENT



DELIBERATION N° 3369/2009 EN DATE DU 13 novembre 2009

### ARTICLE 1 :

La gestion de la Salle des Fêtes d'Omey pouvant recevoir au maximum 241 personnes debout (capacité légale) est assurée par la commune sous couvert de M. le Maire. (prévoir 140 places assises environ).

Salle publique non fumeur.

La salle dispose d'une cuisine (2 chambres froides, cuisinière, un congélateur, une grande table), d'un bar réfrigéré, de 180 chaises, de 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), de 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes.

Pour disposer de celle-ci, il est nécessaire d'en faire la demande par écrit auprès de la Mairie lors des permanences (mercredi de 18 à 19h et vendredi de 11h30 à 12h), en remplissant 2 exemplaires d'un imprimé délivré par le secrétariat et disponible sur internet à l'adresse suivante : [www.omey.homeip.net](http://www.omey.homeip.net). Seule cette demande écrite fait foi (aucune demande verbale ne sera acceptée pour éviter les doublons). En fonction de la disponibilité de la salle, la réponse est immédiate sous couvert des documents à fournir : copie de la carte nationale d'identité du locataire, demande écrite de la salle, attestation de responsabilité civile « organisation de fête » pour le jour de la manifestation, chèque de caution et chèque de règlement).

- La demande de réservation de salle doit stipuler :
- Le nom, le siège social de l'entreprise ou de l'association.
- Le nom, prénom et adresse du responsable mandaté et chargé par l'association de l'organisation des activités. (une pièce d'identité sera demandée, voir ci-dessus)
- L'objet et la nature de la manifestation.
- La date désirée.
- Le moment où elle aura lieu (matinée ou soirée) et l'heure à laquelle elle débutera.
- L'heure à laquelle les organisateurs désirent prendre possession de la salle.

**Le fait d'obtenir l'autorisation de disposer de la salle des fêtes un jour fixé fait obligation au demandeur de se soumettre aux clauses ci-dessous énoncées :**

### ARTICLE 2 :

**L'usage de la salle est uniquement réservé aux personnes, associations ou groupements ne poursuivant un but ni commercial ni publicitaire ni politique. L'article 2 ne s'adresse pas aux associations reconnues d'Omey**

### ARTICLE 3 :

L'usage de la salle a pour conséquence le versement à la Mairie d'un chèque de caution de 250 € pour tout locataire, chèque qui sera restitué lors de la remise des clés sous couvert d'un état des lieux de sortie mentionnant qu'aucune dégradation n'est constatée et que la salle est rendue rangée et nettoyée avec des produits apportés par le locataire.(cf. article 4)

Il est en outre obligatoire d'évacuer tous les déchets à l'aide de sacs poubelle fournis par le locataire, de déposer les verres dans des bennes de récupération prévue à cet effet. Les poubelles seront nettoyées, vidées et sorties ficelées sous le porche.

Si la salle n'est pas nettoyée, la commune gardera le chèque de caution pour en faire assurer le nettoyage par une société.

#### **ARTICLE 4 :**

L'usage de la salle a pour conséquence le versement à la mairie d'un montant de

<b>Manifestation</b>	<b>Habitants d'Omey</b>	<b>Demandeurs extérieurs</b>	<b>Entreprises</b>
Vin d'honneur, boom	16 €	50 €	150 €
Location week end	50 €	150 €	
Journée supplémentaire	16 €	50 €	

Le tarif location "habitants d'Omey" est appliqué

Aux résidents à titre direct ou indirect et /ou qui paient la taxe d'habitation

Pour les baptêmes ou le mariage d'un enfant.

#### **ARTICLE 5 :**

La salle des fêtes peut être mise à la disposition gratuite des habitants d'Omey en cas d'obsèques. Les clés seront à prendre en mairie en fonction des horaires de la secrétaire ou auprès du responsable de la salle. Elles seront restituées le lendemain dans les mêmes conditions sous réserve que la salle ait été nettoyée.

#### **ARTICLE 6 :**

Les produits pour le nettoyage de la salle devront être apportés par le locataire. Les locaux et abords devront être rendus propres : tables et chaises nettoyées et rangées, sols balayés et lavés, cendriers extérieurs vidés (prévoir produits d'entretien, papier toilette, lavettes, serpillières qui ne sont pas fournis). Lors du nettoyage, l'utilisation d'abrasif est interdit.

#### **ARTICLE 7 :**

Dès la prise de possession de la salle, le locataire, en compagnie du responsable de la salle constateront et viseront l'état des lieux. Les formalités de règlement auront été faites à la mairie lors de la réservation (caution et tarif de location). Toute journée supplémentaire sera due au tarif de la journée supplémentaire (voir tableau ci-dessus)

#### **ARTICLE 8 :**

Charge au locataire de s'organiser pour remettre les clés au traiteur ou musiciens qu'il aura commandé. En aucun cas la commune ne sera dérangée pour ouvrir la porte à des tiers. Le locataire devra prévoir ces modalités lors de l'organisation de sa festivité.

#### **ARTICLE 9 :**

Les organisateurs devront remettre en place les tables et les chaises telles qu'elles étaient disposées lors de la prise de possession de la salle. La fermeture devra s'effectuer en présence du ou des responsables de la manifestation qui vérifiera que tous les robinets sont fermés, que toutes les lumières sont éteintes et que toutes les issues sont correctement verrouillées, que le chauffage soit arrêté ou soit le thermostat baissé suivant la saison.

#### **ARTICLE 10 :**

La pose de guirlandes électriques, tentures et autres décorations, pointes, punaises, clous, pitons, adhésifs, etc... est absolument interdite.

#### **ARTICLE 11 :**

Les organisateurs devront faire respecter dans la salle une discipline suffisamment ferme pour qu'aucune dégradation ne soit causée auquel cas ils en seront tenus pour responsables. A charge pour eux, ensuite, de se retourner contre les auteurs de trouble.

**ARTICLE 12 :**

Sont à la charge du locataire :

- Le montant du forfait de location (article 4), le dépôt de la caution (article 3) qui sont à verser au moment de la réservation.
- Les détériorations constatées par l'état des lieux et chiffrées par les entreprises à la demande de la Mairie,
- Les taxes sur les entrées et les droits d'auteur s'il y a lieu.

**ARTICLE 13 :**

La responsabilité civile « organisation de fête » incombe aux organisateurs : une photocopie de l'assurance Responsabilité Civile relatif au jour de location sera demandée au moment de la location.

**ARTICLE 14 :**

Le jour de la manifestation, le stationnement se fera sans gêner la circulation.

**ARTICLE 15 :**

Le Maire recommande instamment aux usagers de la salle des fêtes d'éviter, lors des manifestations, les démonstrations bruyantes de toutes sortes, en particulier les concerts de klaxons, les cris et le tapage nocturne et, d'une façon générale, tout ce qui serait susceptible de perturber l'ordre public et d'entraîner des nuisances aux habitants de la commune. Le contrevenant se verra dresser un procès verbal par les autorités compétentes.

**ARTICLE 16 :** Le mobilier se trouvant à l'intérieur de la salle, ne peut être utilisé à l'extérieur.

**ARTICLE 17 :** En cas de dédit intervenant moins de 2 semaines avant la date fixée pour une manifestation, le forfait prévu restera dû par les organisateurs de cette manifestation.

**ARTICLE 18 :** Consignes à respecter : laisser les issues de secours libres de tout accès. En cas d'incendie ou d'accident, appeler :

SMU	15	Dr Klein	03.26.72.94.76
Pompiers	18	Dr Perotin	03.26.67.71.20
Via portable	112	Dr Opoczinski	03.26.67.70.46

Fait à Omev : le .....

Vous pouvez en temps réel connaître la disponibilité de la salle des fêtes en consultant le calendrier sur le site internet de la mairie « <http://omev.homeip.net> ». ■ = Louée

### LOCATION SALLE DES FÊTES 2010

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR							
JANVIER					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
FÉVRIER	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28									
MARS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
AVRIL				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
MAI						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	0	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
JUN		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						
JUILLET				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
AOÛT							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
SEPTEMBRE			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					
OCTOBRE					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
NOVEMBRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30							
DÉCEMBRE			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				

# DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES D'OMEY

Déposée le :

Par (Nom et prénom) \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

\*Carte d'identité n° \_\_\_\_\_ (copie \_\_\_\_\_)

Siège social (si entreprise ou association) \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

N° de téléphone du responsable : \_\_\_\_\_

Objet et nature de la manifestation : \_\_\_\_\_  
Date de la manifestation \_\_\_\_\_

Salle des fêtes/règlement de location

Date et Heure du rendez vous \_\_\_\_\_ avec la personne  
chargée de remettre les clés et d'établir un constat des lieux avant manifestation :

\_\_\_\_\_

Date et Heure du rendez vous avec la personne chargée de récupérer les clés et d'établir un constat  
des lieux après manifestation : \_\_\_\_\_

**Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la  
salle des fêtes d'Omey et à le respecter en tous points.**

Documents à joindre à la demande

**Je m'engage à être présent aux dates et heures de rendez-vous (sous peine d'annulation ou  
d'astreinte), et à nettoyer la salle (sous peine de réception d'une facture de société de nettoya-  
ge).**

**\*Je verse ce jour par chèque à l'ordre du Trésor Public une caution de 250 €, (restitué si l'état  
des lieux de sortie est conforme au règlement.)**

\*Je verse ce jour par chèque à l'ordre du Trésor Public le montant de la location soit : \_\_\_\_\_ €, en-  
caissé dès le contrat signé.

**\*Je présente une attestation au plus tard le jour de la remise des clés d'une assurance en res-  
ponsabilité civile « organisation de fête » pour le jour concerné sous peine d'annulation par la  
mairie.**

La date ne peut être maintenue fermement qu'après signature du contrat.(sous réserve de présentation  
de l'assurance)

Signature locataire :      Signature secrétariat de mairie :

(\*) Documents à joindre à la demande.

# Piétons et automobilistes : apprenez à circuler ensemble...

**C**haque jour, en France, des piétons sont renversés, parmi eux des enfants qui se rendent à l'école ou attendent le bus.

Que vous soyez parents, élèves ou automobilistes, le respect des certaines règles essentielles permettrait bien souvent d'éviter le pire...

Les risques d'accident sont nombreux dans les trajets domicile-école ou domicile-arrêt de bus. L'enfant piéton n'est pas un adulte miniature. Il n'a pas le même comportement. Sa taille, sa vision, sa concentration sont différentes. A titre indicatif, le développement de la vision se termine à 16 ans et jusqu'à 8 ans, l'enfant possède un champ visuel réduit à 70 ° contre 180 ° pour un adulte... De plus, il a du mal à différencier la provenance des bruits et privilégiera toujours l'appel d'un camarade à l'avertissement sonore d'un véhicule.

**N'attendez pas d'un enfant qu'il réagisse comme un adulte.**

## Parents d'élève :

Certes votre enfant doit pouvoir circuler sans risque dans la commune et prendre son bus dans les meilleures conditions, mais les desiderata de tous sont parfois difficilement conciliables. En matière d'implantation des arrêts de bus par exemple, le Conseil Général, autorité compétente en matière d'organisation des transports scolaires, pour des raisons de sécurité et d'optimisation des circuits, préconise de limiter les arrêts à un par commune (un arrêt supplémentaire, augmente le temps de transport et multiplie les risques d'accident). Aussi, créer un nouvel arrêt relève de l'intérêt sécuritaire des jeunes et non d'arguments de confort personnel.

Vous êtes responsables de vos enfants et vous devez, dans la mesure du possible, et notamment pour les plus jeunes, les -faire- accompagner dans leurs déplacements quotidiens. L'éducation routière, dès la maternelle, tend à améliorer le comportement de l'enfant dans la rue, mais ne sous-estimez jamais les dangers de la route qui sont hélas bien réels.

*La lettre*  
du Maire de la Marne Juillet 2009

Une formation continue, de même qu'un bon exemple au quotidien les aideront à progresser dans cet apprentissage.

**En France, les pics d'accidents concernent les enfants de 11 à 12 ans, qui effectuent leurs premiers déplacements autonomes avec une mauvaise connaissance de l'environnement routier.**

## Élèves :

Vous devez marcher sur les trottoirs ou sur les accotements stabilisés et ne jamais traverser la chaussée sans vérifier que vous pouvez le faire en toute sécurité.

Pour ceux qui prennent le bus, attendez l'arrêt total du véhicule et l'ouverture des portes avant de vous diriger vers celui-ci ou d'en descendre. Attendez pour traverser qu'il se soit éloigné : certains espaces échappent à la vue du conducteur.



## Automobilistes :

Vous devez être très vigilant à la vue d'un piéton ou à l'approche de l'arrêt de bus : plus votre vitesse est importante plus votre champ de vision fonctionnel rétrécit (de 100° à 40 km/h, il passe à 75° à 70 km/h et seulement 45° à 100 km/h) et plus votre distance de freinage s'allonge.

**A 50 km/h, sur une route humide, il faut 77 mètres pour s'arrêter, à 70 km, c'est 123 m.**

Le stationnement est interdit sur les emplacements réservés à l'arrêt de bus. Gardez toujours à l'esprit qu'un car mesure de 11 à 15 mètres et n'est pas articulé, si vous facilitez ses manoeuvres, le conducteur vous en sera reconnaissant.



# Ordures ménagères

### Déchetterie de Vitry le François

HORAIRES D'OUVERTURE	Hiver		Eté	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Lundi	10h -12h 14h -17h	10h -12h 14h -18h		
Mardi	10h -12h 14h -17h	10h -12h 14h -18h		
Mercredi	10h -12h 14h -17h	10h -12h 14h -18h		
Jevdi	10h -12h 14h -17h	10h -12h 14h -18h		
Vendredi	10h -12h 14h -17h	10h -12h 14h -18h		
Samedi	9h -17h	9h -18h		
Dimanche	9h -12h	9h -12h		

Accessible aux habitants de Brisson, Outrepont, Pichencourt, Pontillon, Reims La Brûlée, Vauxey le Grand, Vitry en Perthois, Bassuet, Changy, Drevilly, Maison en Champagne, Merlaut, Pringy, Sovlonge, St Quentin les Marais, Songy.

## INFOS PRATIQUES

A NE PAS METTRE DANS LE SAC JAUNE :

Films d'emballages, films alimentaires, barquettes de polystyrène

Les piles

Les aérosols non vidés

Bidons d'huile végétale et minérale

Pots de yaourts, gobelets, barquettes

### Déchetterie de l'Euport

HORAIRES D'OUVERTURE	Mercredi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Paire	14h 17h30	15h30 19h			9h 12h30	8h 12h30
Impaire	14h 17h30	15h30 19h	14h 17h30	15h30 19h		

### Déchetterie de Aulnay/Marne

HORAIRES D'OUVERTURE	Mercredi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Paire	9h - 12h30				14h 17h30	14h 19h
Impaire	9h - 12h30		14h 17h30	15h30 19h		

### Déchetterie de Pogny

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi	Jevdi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté
9h - 12h30	14h 17h30	15h30 19h	9h - 12h30		9h 12h30	8h 12h30

### Déchetterie de Vanault les dames

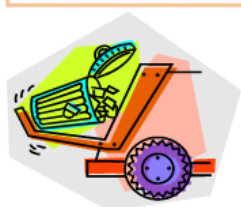
HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Mercredi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Paire	14h 17h30	15h30 19h	9h - 12h30		14h 17h30	15h30 19h		
Impaire	14h 17h30	15h30 19h	9h - 12h30				9h 12h30	8h 12h30

### Déchetterie de Mairy/Marne

HORAIRES D'OUVERTURE	Mercredi		Jevdi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Paire	14h 17h30	15h30 19h	9h - 12h30		14h 17h30	15h30 19h		
Impaire	14h 17h30	15h30 19h	9h - 12h30				14h 17h30	14h 17h30

Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars



## Sortez vos poubelles le mardi soir

Vous manquez de sacs, venez en retirer en mairie; **ils ne sont à utiliser que pour le tri.**

L'union fédérale des consommateurs **UFC que choisir de la Marne** nous signale son antenne près de chez nous

UFC-que choisir de la Marne

Antenne du chalonnais 5 rue de l'Île au Moines

51510 FAGNIERES

Tel : 03.26.21.78.05

[Ufcquechoisir.fagnieres@orange](mailto:Ufcquechoisir.fagnieres@orange).

Permanences téléphoniques : mardi et jeudi de 9h à 10h

Accueil sur rendez vous : mardi et jeudi de 10h00 à 12h00

**Cette association peut vous informer sur vos droits et vous aider à traiter vos litiges**

JPB/EM

Pour 2009, des dossiers ont été déposés par des habitants de la Commune soit pour :

## DECLARATION DES TRAVAUX DE PARTICULIERS 2009

Cinq déclarations enregistrées :

1 changement de fenêtres

Des clôtures

1 Pose de climatisation en façade

Un ravalement de façade

## PERMIS DE CONTRUIRE 2009

Un permis de construire déposés pour un garage

**Avant travaux pensez:** [www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr](http://www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr)

EM. / JPB.

### Recensement Service National

A l'âge de 16 ans, les jeunes hommes  
sont soumis à l'obligation de recensement militaire.



et les jeunes



femmes

Je suis né (e) en	J'aurais	Je dois me présenter en Mairie en
Décembre 1994	16 ans	Décembre 2009-Janvier 2010
Janvier 1994	16 ans	Janvier – Février 2010
Février 1994	16 ans	Février- Mars 2010

Etc.

Venir en Mairie avec les pièces suivantes :

- le livret de famille,
- la carte nationale d'identité française,  
le justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vous avez oublié votre inscription, présentez vous dès maintenant en Mairie aux heures d'ouverture pour régulariser votre dossier.

EM/JPB.

# Un regard sur Omev



## Notre Eglise

L'église d'Omev est dédiée à Saint Pierre, c'est une annexe de l'église de Pognv.

La construction initiale aurait débutée au 12ème siècle. L'église forme une croix latine. Elle se compose d'une simple nef ; deux bras, d'un chevet ou abside.

Le chœur et le transept ont été rebâti au cours du 16ème siècle. L'église est composée du type architectural romane (nef et portail) et du type gothique (le chœur et la nef).

Le 22 juin 1861, une trombe de grêle de la taille d'un œuf en domage le clocher, l'église et provoque une inondation à l'intérieur. Le sieur Jouette Charpentier répare le clocher et la toiture, la flèche a été déplacée vers le portail, une rosace avec 4 lobes et une petite baie sont créées au dessus du portail. Les travaux ont pris fin le 10 mai 1866.

En mai 1864, l'unique cloche de l'église se fend en sonnant la prière du soir, la commune ayant peu de moyen demanda de l'aide aux habitant d'Omev, la collecte étant insuffisante, le curé Cuinard de Pognv adresse un courrier à l'évêque de châlons pour comblé la somme pour le remplacement de la cloche. Le 3 octobre 1867 la nouvelle cloche est baptisée.

Dans les années 1980 – 1990, la chapelle de la vierge et le vitrail de l'autel de saint Pierre ont été restauré.

En 1999, rénovation de la façade, étanchéité de l'édifice et réfection dur mur cimetière.

En 2005 et 2006, réfection du clocher des sols des contreforts des vitraux et leurs protections, de électricité , installation d'chauffage d'une sonorisation et changement du mobilier intérieur.

Et en 2009, l'accès à l'église et au cimetière pour les personnes à mobilités réduite est fait.

ce petit résumé de l'église à été fait à l'aide des anciens bulletin municipaux. Toutes personne qui vou-



## NOS JOIES

### Naissances 2009:

Luca BOVAY	née le 10/01/2009
Lucie BERAT	née le 18/03/2009
Cécile ROSSIGNOL	née le 03/09/2009
Louane DE SOUSA BRITO	née le 05/12/2009

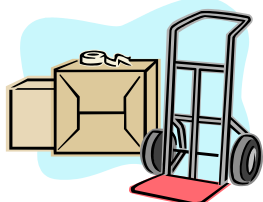
## Nouveaux arrivants 2009

- M. Jean-Marc ILLIG
- M. Nicolas MOUTON
- M. Tony LECHAT
- M et Mme PICARD
- Melle Jennifer LEROY

rue Langevin  
CD60  
CD60  
CD 60  
CD 60



## Départs : 2009



Mme Irène FAUL  
Mme Catherine CHENU  
Mr Emanuel CHAOMLIFFE

## NOS PEINES

### TRANSCRIPTIONS DE DECES 2009

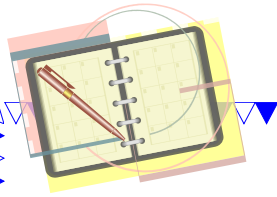
**COUVERT André**  
ROBINET Gabriel  
**KOENIG Daniel**  
MAGRI née BOFFETTI Pierrine  
DEBEURY Yvon

le 09 avril 2009  
le 19 mai 2009  
le 10 octobre 2009  
le 16 décembre 2009  
le 10 janvier 2010



Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

EM./JPB



# Bloc Note

☞ Vœux du Maire	9 janvier
☞ Galette des Rois	15 janvier
☞ Concours de belote de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	30 janvier
☞ Prochain conseil d'école du R.P.I.C. Vallée de la Craie	février
☞ Concours de belotte C.C.L. section football	13 mars
☞ Concert Gratuit E.M.I.M à 20h Salle des Fêtes Omey	5 mars
☞ Election Régionale	14 et 21 mars
☞ Horaire d'été	Avancé de + 1 h00 nuit du 28 au 29 mars
☞ Chasse aux œufs de Pâques ( <i>Cours de l'ancienne l'école</i> )	5 avril
☞ Premier Vide Grenier	25 avril
☞ Armistice 1939/1945: 7 mai Rassemblement place René Fray à 18h	7 mai
☞ Lions Club de Chalons en Champagne (ramassage de Textiles usagés)	9 mai
☞ Barbecue de la commune:	5 Juin
☞ Dernier conseil d'école rentrée 2006/2007 du R.P. I.C. Vallée de la Craie	juin
☞ Tournoi C.C.L. Football	3 juillet
☞ Repas des Aînés « offert par la municipalité »	4 juillet
☞ Fête Nationale rendez-vous à 11h place René Fray	14 Juillet
☞ Concours de pétanque C.C.L. football	24 juillet
☞ Horaire d'hiver	retardé de - 1 h00 nuit du 24 au 25 octobre
☞ Halloween	31 octobre
☞ Concours de belotte C.C.L. section football	6 novembre
☞ Anniversaire de la victoire 1914/1918 : (à 11h)	1 novembre
☞ Téléthon	4 décembre
☞ Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompier	décembre
☞ Illuminations du Village	3/12/2010 au 10/ 01/2011

# Quelques numéros utiles

	N° de Téléphone	N° Portable	N° Fax	Mail ou Site Internet
<b>Pompiers</b>	18	112		
<b>S.A.M.U</b>	15			
<b>Gendarmerie</b>	17 ou 03.26.67.74.44			
<b>Centre Anti Poison Reims</b>	03.26.86.26.86			
<b>Hôpital Chalons en champagne</b>	03.26.69.60.60			
<b>MEDECIN</b>				
<b>Dr Klein</b>	03.26.72.94.76			
<b>Dr Opoczynski</b>	03.26.67.70.46			
<b>Dr Perotin</b>	03.26.67.71.20			
<b>Pharmacie de La Moivre</b>	03.26.67.71.24			
<b>Infirmières</b>				
<b>Mairy-sur Marne</b>	03.26.66.53.49			
<b>Saint-Amand sur Fion</b>	03.26.73.91.73			
<b>Presbytère/Paroisse</b>	03.26.68.04.62			
<b>EDF info- conseil</b>	03.26.77.86.03			
<b>EDF Dépannage</b>	0.810.433.051			
<b>GAZ Dépannage</b>	0.810.433.051			
<b>Véolia- Eau/ Accueil clientèle et Dépannage 24h /24</b>	0.810.463.463			
<b>Symsem (service administratif ou Technique)</b>	03.26.67.92.04 03.26.70.19.29			<a href="mailto:symsem@wanadoo.fr">symsem@wanadoo.fr</a>
<b>Mairie d'Omey</b> Ouverture le Mercredi de 18h à 19h le Vendredi de 11h30 à 12h	03.26.67.71.68		03.26.64.49.52	<a href="mailto:mairiedomey@orange.fr">mairiedomey@orange.fr</a>
<b>Site Internet de la Commune d'Omey</b>				<a href="http://Omey.homeip.net">Omey.homeip.net</a>
<b>Salle des Fêtes</b>	03.26.67.76.76			
<b>Communauté de commune Vallée de la Craie</b>	03.26.67.50.05		03.26.67.50.05	<a href="http://cccv.homeip.net">cccv.homeip.net</a>
<b>Ecoles RPIC (Vésigneul)</b>				<a href="http://xxi.ac-reims.fr/ec-vesigneul">http://xxi.ac-reims.fr/ec-vesigneul</a>
<b>Maternelle</b>	03.26.64.39.68			
<b>Primaire</b>	03.26.64.97.07			
<b>Garderie</b>	03.26.64.97.08			
<b>Restauration</b>	03.26.64.97.00			
<b>Allo Service Public</b>	3939			
<b>Information Cadastre</b>				<a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>
<b>Point information Personne âgées</b>	03.26.69.51.00			
<b>Victime (infraction pénal)</b>	08.00.88.13.04			
<b>Ecole de Musique Intercommunal Marnaise (à Omey ancienne école)</b>	03.26.08.12.98			<a href="http://www.capassocia.com/emim">www.capassocia.com/emim</a>



1955

An aerial photograph of a village, likely Omey, showing a main road running through the center. The road is flanked by green fields on one side and a dense cluster of houses with red roofs on the other. The background shows more fields and a forested area. The word 'OMÉY' is written in large, light blue, stylized letters across the top of the image.

OMÉY

AD 57 9 Rue d'Ars 57130 Gravelotte Tél : 03 87 30 93 12 Port : 06 80 01 88 42 RC 348 041 617